



Lamotte-Beuvron

LES TARIFS DU SERVICE JEUNESSE ET SCOLAIRE 2023/2024 – HORS COMMUNE

Approuvés par délibérations du Conseil municipal des 3 juin 2019, 23 septembre 2019 et 15 mars 2022



LES SERVICES SCOLAIRES



	Quotient familial CAF	Transport (forfait mensuel)	Forfait transport + restaurant (mensuel)	Restauration (unité)			Accueil périscolaire (unité)			Aide aux leçons (unité)
				Maternelle	Elémentaire	Ticket enfant occasionnel	Matin	Soir	Journée	
1	de 1 à 669 €	16,50 €	48,80 €	3,20 €	3,40 €	4,60 €	2,80 €	3,20 €	4,90 €	2,00 €
2	de 670 à 819 €	18,40 €	54,60 €	3,50 €	3,70 €		3,10 €	3,50 €	5,50 €	
3	de 820 à 999 €	20,40 €	60,80 €	3,80 €	4,00 €		3,30 €	3,80 €	6,00 €	
4	de 1 000 à 9 999 €	22,30 €	66,50 €	4,10 €	4,30 €		3,50 €	4,10 €	6,50 €	

Minoration de 20% pour le 2^{ème} enfant et 35% à partir du 3^{ème} enfant.

Application d'une pénalité de 2€ par activité, pour tout manquement au règlement intérieur.

CENTRE DE LOISIRS

* Pour l'accueil de 7h30 à 9h00, appliquer le tarif accueil périscolaire matin.

	Quotient familial CAF	Accueil de Loisirs Mercredi*				Accueil de Loisirs Vacances*		Acti-Ados		
		Matin	Repas		Après-midi	Semaine	Journée	Vacances journée	Vacances semaine	1/2 journée Hors vacances
			Maternelle	Elémentaire						
1	de 1 à 669 €	3,20 €	3,20 €	3,40 €	4,20 €	46,50 €	11,00 €	11,00 €	46,00 €	4,00 €
2	de 670 à 819 €	3,50 €	3,50 €	3,70 €	4,60 €	52,00 €	12,00 €	12,00 €	52,00 €	5,00 €
3	de 820 à 999 €	3,80 €	3,80 €	4,00 €	5,00 €	58,00 €	13,00 €	13,00 €	58,00 €	6,00 €
4	de 1 000 à 9 999 €	4,10 €	4,10 €	4,30 €	5,40 €	63,50 €	14,00 €	14,00 €	63,00 €	7,00 €

RÈGLEMENTS CESU, CHÈQUES VACANCES ET AIDES AUX VACANCES CAF/MSA

CESU

- Accueils périscolaires
- Accueils de Loisirs Mercredi – 6 ans
- Accueil de Loisirs vacances – 6 ans



CHÈQUES VACANCES

- Accueils de Loisirs
- Mini-séjours
- Acti-Ados



AIDES AUX VACANCES CAF / MSA

- Accueils de Loisirs
- Mini-séjours
- Acti-Ados



AUTRES MODES DE PAIEMENT

- Carte bancaire (sur le Portail famille)
- Chèque
- Espèces

